

## Procès-verbal

### **Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Les 8 et 9 octobre 2005 au Collège de Sherbrooke**

---

*Présences :*

<i>Nom</i>	<i>Association - Comité</i>	<i>Délégué-e-s</i>	<i>Observateur-trice</i>
Philippe Legault	AÉHUM	√	
Véronique Church-D.	AÉHUM	√	
Francis Hamel	AÉHUM, Conseil exécutif	√	
Jérôme Charaoui	AECSL, Conseil exécutif	√	
Philippe Gauvin	AFESH-UQÀM, Conseil exécutif	√	
Rémi Daigle	AGECFXG, Conseil exécutif	√	
Adam Pétrin	SECMV		√
François Desrochers	AGECD		√
Pierre-Alexandre Fradet	AGECD	√	
CaroleAnne Fortin	AGES	√	
Geneviève Bond	AGEECLG	√	
Manuel Charette	AGEECLG	√	
Olivier Touzel	AÉCS		√
Jaouad Laaroussi	AÉCS	√	
Marianita Hamel	AÉCS	√	
Antoine Villemaire	AGECSJR	√	
Pamela Auclair-Champagne	AGECSJR	√	
Martine Poulin	AFESH-UQÀM, Comité femmes	√	
Fanny Theurillat-Cloutier	AFESH-UQÀM	√	
François Bélanger	AFESH-UQÀM	√	
Francis Rouleau	AEMSP-UQÀM	√	
Ken Bernatchez	AEMSP-UQÀM		√
Myriam Bérubé	AFESPED-UQÀM	√	
Gregory Fortin-Vidah	AECSL		√
Gabriel Meunier	AECSL	√	
Mathieu Cousineau DeGarie	AECSL	√	
Julie Bruneau	AECSL	√	
Josef Daenens	AÉFA-UQÀM	√	
Pierre Lessard-Blais	ABICEP-UQÀM	√	
Jean-Philippe Thuot	AGECVM	√	
Anne-Marie Provost	AGECVM	√	

<i>Nom</i>	<i>Association - Comité</i>	<i>Délégué-e-s</i>	<i>Observateur-trice</i>
Mathieu Boulet	AGECFXG	√	
Typhaine Leclerc-Sobry	AGECFXG	√	
Claudelle Baillargeon	AGECFXG	√	
Emmanuel B. Lepage	AECM	√	
Emmanuel Beauregard	REECJL		
François Laliberté-Auger	SoGÉÉCoM	√	
Anne-Marie Gallant	AGECVM, présidence		
Valérie Soly	Permanente, secrétariat		

## **0.0 Ouverture à 9h46**

Proposée par AECSL  
Appuyée par AGES  
Adoptée à l'unanimité

## **1.0 Procédures**

### **1.1 Praesidium**

#### 1.1.1 Anne-Marie Gallant à l'animation et Valérie Soly au secrétariat.

Proposée par AÉCS  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### 1.2.1 L'ordre du jour suivant :

##### Samedi, 8 octobre à 9h :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures (1h)

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 20 août 2005

1.4 Caucus sur les procédures

2.0 Tour de table (30 minutes)

3.0 Finances (2h)

3.1 États financiers 2005-2006

3.2 Prévisions budgétaires 2005-2006

3.3 Permanence

3.4 Cotisations

4.0 Congrès d'orientation (1h30)

5.0 Croissance et consolidation (1h30)

6.0 Manifeste (30 minutes)

7.0 Élections (1h)

7.1 Conseil exécutif

7.2 Comité femmes

7.3 Comité journal

7.4 Comités de travail

Dimanche, 9 octobre à 9h :

8.0 Femmes (1h45)

8.1 Caucus

8.2 Délibérante

9.0 Revendications (1h)

10.0 Plan d'action (3h)

10.1 Campagnes et mobilisation

10.2 Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat

11.0 Avis de motion (30 minutes)

11.1 Dépôt des avis de motion

11.2 Traitement des avis de motion

12.0 Varia

13.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AFESH-UQÀM

1.2.1.1 D'ajouter le point "7.0 Démission" suite au point "6.0 Manifeste" et de décaler le reste des points.

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par AECSL

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 1.2.1 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

### **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 20 août 2005**

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 20 août 2005 (voir pages 3 à 18 du cahier de Congrès des 8 et 9 octobre 2005).

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

### **1.4 Caucus sur les procédures**

1.4.1 Une plénière de 20 minutes sur les procédures.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

## **2.0 Tour de table**

## **3.0 Finances**

### **3.1 États financiers 2005-2006**

3.1.1 L'adoption des états financiers 2005-2006 en date du 30 septembre (voir pages 25 à 27 du cahier de Congrès des 8 et 9 octobre 2005).

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AECSL  
Adoptée à l'unanimité

### **3.2 Prévisions budgétaires 2005-2006**

3.2.1 Que l'ASSÉ se conforme aux modalités de résolution de sa dette envers l'AFESH-UQÀM telle que proposée par l'AFESH-UQÀM à son assemblée générale du 22 septembre 2005.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AECSL  
Adoptée à l'unanimité

3.2.2 L'adoption des modifications aux prévisions budgétaires 2005-2006 (voir pages 30 et 31 du cahier de Congrès des 8 et 9 octobre 2005).

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

### **3.3 Permanence**

Proposition privilégiée : Un ajournement d'une heure pour le dîner.

Proposée par AECSL  
Appuyée par AÉHUM  
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 12h04.

Proposition privilégiée : La réouverture à 13h21.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AÉHUM  
Adoptée à l'unanimité

3.3.1 De renouveler le contrat de permanence de Valérie Soly avec une bonification salariale de 0,50 \$/heure et une augmentation de 5 heures de travail par semaine et ce, jusqu'au 7 juin 2006.

Proposée par AEMSP-UQÀM  
Appuyée par AECSL  
Adoptée à l'unanimité

3.3.2 De modifier au contrat l'article "4.4 Temps supplémentaire" comme suit : 31h à 40h : taux régulier, 41h à 50h : taux à 1 et demi (1<sup>1/2</sup>), 51h et plus : taux double.

Proposée par AEMSP-UQÀM  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

Motion de félicitations à Valérie Soly pour son excellent travail à l'ASSÉ et son dévouement exemplaire à la cause étudiante.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AGECSJR  
Adoptée à l'unanimité

### **3.4 Cotisations**

3.4.1 Que les associations membres soient invitées à consulter leur assemblée générale sur les propositions suivantes :

- Que les cotisations des membres à l'ASSÉ soient augmentées de cinquante sous (0,50 \$) pour un total d'un dollar cinquante (1,50 \$) par membre par session. Un fonds d'entraide sera créé pour aider les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers afin d'assumer prioritairement leurs frais de représentation et d'instances à l'ASSÉ. Cinq pour cent (5 %) des cotisations reçues de l'ASSÉ iront au fonds d'entraide.

- Que les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers désirant bénéficier du fonds d'entraide en fassent la demande en Congrès en s'assurant d'annexer leur demande au cahier de Congrès. Ladite demande sera chiffrée. Le Congrès sera souverain de prendre la décision qu'il jugera pertinente en fonction du solde du fonds d'entraide et de la situation financière de l'association requérante, en gardant à l'esprit la nécessité d'une participation accrue de toutes et tous aux instances de l'ASSÉ. Le fonds d'entraide ne peut cumuler que la moitié des trop-perçus des années financières antérieures.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AÉCS

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Adoptée à la majorité

3.4.2 Que soit fait un budget prévisionnel des dépenses pour expliquer aux étudiants et étudiantes une éventuelle hausse des cotisations.

Proposée par AECM

Appuyée par AGES

Adoptée à l'unanimité

3.4.3 Que l'exécutif soit mandaté de produire un texte de justification de la proposition de hausse des cotisations et de la création du fonds d'entraide.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

## **4.0 Congrès d'orientation**

Proposition privilégiée : Qu'une plénière de 30 minutes ait lieu pour, entre autres, s'assurer de la réalisation des mémoires.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AGECSJR

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière jusqu'à l'épuisement des tours de paroles.

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AGES

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 15h16.

Proposition privilégiée : La réouverture à 15h37.

Proposée par AÉCS  
Appuyée par AGECSJR  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur l'échéancier du Congrès d'orientation.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière jusqu'à ce que les tours de paroles soient terminés.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

4.1 Que le Congrès d'orientation se tienne du 25 au 28 novembre 2005.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Vote :  
Pour : 7                                  Contre : 2                                  Abstention : 2  
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : Une plénière de 20 minutes sur la question : « Qui est invité-e au Congrès d'orientation? ».

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Un temps de rédaction de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

4.2 Que soient invitées au Congrès d'orientation les associations ayant été membres de la CASSÉE, les associations ayant désaffilié de l'ASSÉ, les associations non-membres de l'ASSÉ mais membres d'un Conseil régional de l'ASSÉ, ainsi que les associations ayant un mandat de campagne d'affiliation à l'ASSÉ.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AEMSP-UQÀM

4.2.1 D'ajouter à la fin : "Que ces associations produisent un document pour exprimer leurs positions face à l'ASSÉ."

Proposé par AECM  
Appuyé par AÉCS

4.2.1.1 Modifier "produisent" par "soient invitées à produire".

Proposé par AÉCS  
Appuyé par AECSL  
Adopté à l'unanimité

Sur l'amendement 4.2.1 : Adopté à l'unanimité.

Sur la proposition principale 4.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

4.3 Que le Conseil InterRégional adopte un ordre du jour pour le Congrès d'orientation en fonction du modèle présenté dans le cahier de Congrès des 8 et 9 octobre 2005 (voir pages 42 et 43 du cahier de Congrès des 8 et 9 octobre 2005).

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

4.4 Qu'une politique de dépenses et un code de procédures révisé et officiel soient sujets à adoption lors du Congrès d'orientation.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

## **5.0 Croissance et consolidation**

Proposition privilégiée : Une plénière de 25 minutes sur les stratégies pour la croissance et la consolidation de l'ASSÉ.

Proposée par AECM  
Appuyée par AECSL  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que l'on mette en suspend le point "5.0 Croissance et consolidation" pour traiter immédiatement le point "7.0 Démission".

Proposée par AEMSP-UQÀM  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

## **7.0 Démission**

7.1 Que le Congrès refuse la démission de François Baillargeon.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AGECSXG

7.1.1 Ajouter "symboliquement" après "refuse", ajouter "la série de démissions survenues depuis le Congrès annuel" après "symboliquement" et, retirer "François Baillargeon".

Proposé par le Conseil exécutif  
Appuyé par AGECD  
Adopté à l'unanimité  
L'amendement 7.1.1 tel qu'adopté dispose de la proposition principale 7.1.

Proposition privilégiée : D'ajourner pour le souper pour 1 heure.

Proposée par AÉCS  
Appuyée par AGECSJR  
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 18h52.

Proposition privilégiée : La réouverture à 20h05.

Proposée par AÉHUM

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

**5.0 Croissance et consolidation**

5.1 Que la question des dynamiques de travail saines soit abordée au Congrès d'orientation.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

5.2 Que l'ASSÉ se fixe comme objectifs d'affiliations pour l'automne 2005, deux associations collégiales et une universitaire.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

5.2.1 Ajouter à la fin "qui le souhaitent".

Proposé par AFESH-UQÀM

Appuyé par AEMSP-UQÀM

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 5.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

5.3 Que François Desrochers soit délégué au 1<sup>er</sup> Festival international de la solidarité étudiante à Dijon du 3 au 6 novembre 2005.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

5.3.1 Ajouter à la fin "et soit invité à faire un rapport au Congrès de l'ASSÉ à son retour".

Proposé par AEMSP-UQÀM

Appuyé AGEECLG

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 5.3 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

5.4 Que l'ASSÉ mandate Xavier Lafrance de la représenter à la Democratizing Education Convention qui se tiendra du 21 au 23 octobre prochain sur le campus de Madison de la University of Wisconsin et qu'il soit invité à faire un rapport au Congrès de l'ASSÉ à son retour.

Proposée le Conseil exécutif

Appuyée par AEMSP-UQÀM

5.4.1 Changer "de la représenter" par "d'être son délégué".

Proposé par AFESH-UQÀM

Appuyé par le Comité femmes

Adopté à l'unanimité

5.4.2 Ajouter "Qu'il soit mandaté de créer des liens avec les associations états-uniennes" à la fin.

Proposé par AECM

Appuyé par AECSL

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 5.4 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur : que le Congrès évalue les mesures à prendre concernant la question référendaire des Services Collectifs Inc. relative à l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AGECSFXG  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière jusqu'à ce que les tours de paroles soient terminés.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AGECSFXG  
Adoptée à l'unanimité

5.5 Qu'une lettre de réponse soit rédigée par le Conseil exécutif afin de rectifier les faits concernant les allégations portées contre l'ASSÉ dans le cadre du référendum récemment tenu au Cégep de Ste-Foy. Que toutes les associations étudiantes partageant le point de vue de l'ASSÉ soient invitées à signer cette lettre.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer au point "8.0 Élections" et de traiter le point "6.0 Manifeste", demain le 9 octobre.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

## **8.0 Élections**

### **8.1 Conseil exécutif**

Proposition privilégiée : De lever les articles 64 et 65 du Code des règles de procédure et ce, pour tout le point "Élections".

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AECSL  
Vote :  
Pour : 8                                  Contre : 0                                  Abstention : 2  
Adoptée à la majorité

Candidature d'Olivier Touzel au poste de Secrétaire aux relations internes.

Proposée par AÉCS  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Élu à la majorité

### **8.2 Comité femmes**

### **8.3 Comité journal**

### **8.4 Comités de travail**

Candidature d'Ève Léger au Comité des affaires académiques et pédagogiques.

Proposée par AECSL  
Appuyée par AGECSJR  
Éluë à la majorité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à demain matin 9h.

Proposée par AECS  
Appuyée par AGECSJR  
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 22h20.

Proposition privilégiée : La réouverture, dimanche le 9 octobre 2005 à 9h30.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AECSL  
Adoptée à l'unanimité

## **6.0 Manifeste**

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur le manifeste.

Proposée par AFESH-UQAM  
Appuyée par AGES  
Adoptée à l'unanimité

6.1 Que soit reprise la proposition : 6.2.4.3 De mandater le Comité manifeste de produire le manifeste de l'ASSÉ selon le plan suivant :

Introduction : Histoire du mouvement étudiante et emphase sur l'histoire de l'ASSÉ.

Section I : Néo-libéralisme et éducation (ZLÉA, clientèle étudiante, PPP, coupures de poste, stages en entreprises privées, etc.)

Section II : Plate-forme de revendication de l'ASSÉ

Section III : Principes d'action et luttes en perspectives (syndicalisme de combat versus lobbying)

Conclusion : Retour sur la grève et l'importance d'une association nationale permanente indépendante, démocratique et combative!

Proposée par AECSL  
Appuyée par AGECSJR

6.1.1 Biffer "selon le plan suivant" jusqu'à "démocratique et combative!", et ajouter après "le manifeste de l'ASSÉ", "selon un plan à déterminer par le comité manifeste".

Proposé par AECSL  
Appuyé par AGECSJR  
Vote :  
Pour : 0  
Rejeté à la majorité

Contre : 8

Abstention : 1

Sur la proposition principale 6.1 :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

6.2 Attendu la position du Conseil InterRégional : "Que ce manifeste soit écrit selon la politique de féminisation en vigueur à l'ASSÉ et que les autres modalités contractuelles ainsi que les échéances soient confiées au comité en charge du projet." et les derniers développements avec VLB :

Attendu le retard pris dans la rédaction du manifeste en fonction des échéanciers suggérés par VLB :

Que dans la mesure du possible le contrat éventuel avec VLB soit ratifié et que sinon, le projet continue dans la perspective de trouver une autre maison d'édition ou d'éditer selon nos propres moyens.

Qu'une première version sous forme de synopsis soit présentée pour ratification ou amendement par les associations membres, au plus tard à la rentrée d'hiver 2006.

Que l'équipe de rédaction soit recontactée et que l'on s'adjoigne d'autres collaborateurs et collaboratrices si le besoin s'en fait sentir.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AÉCS

Adoptée à l'unanimité

## **9.0 Femmes**

### **9.1 Caucus**

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes, suivie d'un caucus non-mixte d'une heure.

Proposée par AECSL

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 10h39.

Proposition privilégiée : La réouverture à 12h32.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

### **9.2 Délibérante**

9.2.1 Que l'ASSÉ encourage ses membres et l'ensemble du mouvement étudiant à participer aux actions de la coalition Avortons leur congrès en diffusant l'information sur Internet, en encourageant ses membres à distribuer des tracts et en informant le plus possible les non-membres.

Proposée par le Comité femmes

Appuyée par AÉCS

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

9.2.2 Que l'ASSÉ appuie les positions de la coalition Avortons leur congrès.

Proposée par le Comité femmes

Appuyée par AÉCS



Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 13h51.

Proposition privilégiée : La réouverture à 14h54.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

10.2 Que l'ASSÉ juge que l'éducation demeure une compétence provinciale et réitère ses demandes de réinvestissement en éducation de la part du gouvernement québécois.

Ceci dit, tout transfert fédéral en éducation devrait être investi dans l'atteinte de la gratuité scolaire et dans le maintien du réseau collégial.

Proposée par AECSL  
Appuyée AECM  
Vote :  
Pour : 2    Contre : 1    Abstention : 6  
Mise en dépôt

10.3 Considérant la revendication de longue date de l'ASSÉ de réinvestissement massif en éducation; Considérant la nécessité de cibler les objectifs d'accessibilité et de qualité accrus en éducation post-secondaire;

L'ASSÉ se positionne en faveur d'éventuels transferts fédéraux supplémentaires dédiés à l'éducation post-secondaire à condition que ces nouvelles sommes soient équitablement réparties entre cégeps et universités et que ce réinvestissement ne cautionne pas un désengagement de l'État québécois en éducation post-secondaire.

Proposée par AFESH-UQÀM  
Appuyée par AGEFCXG

10.3.1 Ajouter "et de gratuité scolaire" après "réinvestissement massif en éducation", remplacer "de cibler les objectifs d'accessibilité et de qualité accrus en éducation post-secondaire;" par "d'accroître l'accessibilité aux études" et, remplacer "à condition" par "et demande".

Proposé par AECSL  
Appuyé par AGEFCXG  
Vote :  
Pour : 5    Contre : 1    Abstention : 3  
Adopté à la majorité

10.3.2 Remplacer "aux études" par "et la qualité de l'éducation tout en excluant son arrimage au marché".

Proposé par AFESH-UQÀM  
Appuyé par AÉCS  
Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 10.3 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur le sujet de l'appui de l'ASSÉ aux enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique.

Proposée par AECM  
Appuyée par AGECLG

Adoptée à l'unanimité

10.4 Que l'ASSÉ appuie les enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique dans leurs actuelles luttes syndicales.

Proposée AFESH-UQÀM

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

## **11.0 Plan d'action**

Proposition privilégiée : D'ajourner pour 20 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AGECSXG

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 16h05.

Proposition privilégiée : La réouverture à 16h31.

Proposée par AECM

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

## **11.1 Campagnes et mobilisation**

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur le sujet "Plan d'action au local".

Proposée par AÉCS

Appuyée par AGECLG

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière jusqu'à la fin de tours de paroles.

Proposée par AECSL

Appuyée par AGES

Adoptée à l'unanimité

11.1.1 Que les associations membres soient invitées à faire la promotion massive du formulaire de consultation sur l'Aide financière aux études.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

11.1.2 Que pour la manifestation du 26 octobre la revendication suivante soit ajoutée : "Pour un réinvestissement massif en éducation."

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

11.1.3 Attendu la décision du CIR du 31 août 2005 : "Que l'on reçoive la proposition d'ordre du jour de la FECQ et que l'on demande, au Congrès d'automne, aux associations membres si elles acceptent que l'exécutif de l'ASSÉ rencontre celui de la FECQ."

Que l'exécutif de l'ASSÉ soit mandaté de participer à une rencontre exploratrice avec la FECQ.



11.1.7 Que les associations membres soient invitées à consulter ou reconsulter les assemblées générales sur la pertinence d'encourager les initiatives d'éducation autonome et populaire.

Proposée par AECSL  
Appuyée par AÉCS  
Adoptée à l'unanimité

## **11.2 Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat**

11.2.1 Que le projet du Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat soit mis en suspend et réévalué au Congrès d'orientation.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par AFESH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

## **12.0 Avis de motion**

### **12.1 Dépôt des avis de motion**

12.1.1 Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Article 10 : Qu'"une (1) des publications" soit remplacée par "un des médias."

12.1.2 Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Article 11.17 : Que soit ajouté à la fin "11.17.1 Les candidatures éventuelles devront se conformer à l'un ou l'autre des articles suivants : article 30 ou article 38. 11.17.2 De plus, le Congrès peut se saisir d'entériner ou de rejeter les personnes déjà élues sur les Comités de travail."

12.1.3. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Article 22.10 : Que soit ajouté entre "exécutif" et "jusqu'au", "ou des Comités femmes et journal."

12.1.4. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Article 25 : Que "Le Conseil InterRégional doit se réunir au moins une (1) fois par mois (pour un délai maximal de 45 jours entre chaque réunion)." soit remplacé par "Le Conseil InterRégional doit être convoqué pour se tenir au moins une (1) fois par mois (pour un délai maximal de 45 jours entre chaque date de réunion convoquée)."

12.1.5. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Article 30 : Que cet article soit renommé "Éligibilité et durée des mandats" et que soit ajouté à la fin "Un mandat sur un Comité de travail ne peut excéder un an sans qu'il y ait de nouvelles élections. En cas de situations extraordinaires, le Conseil exécutif peut prolonger d'au maximum 45 jours un mandat si, et seulement si, durant ce délai aucun Conseil InterRégional ou Congrès ne sont convoqués."

12.1.6. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Annexe A, Article 1 : Changer "ainsi qu'au Conseil InterRégional" parce que contredit l'Article 22.6, par : "Comité femmes."

12.1.7. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Annexe A, Article 5 : Remplacer "une des publications" par "un des médias."

12.1.8. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Annexe C, Article 15 : Remplacer "trois (3)" par "deux (2)", remplacer "deux (2)" par "un (1)" et ajouter "15.1 En cas d'impossibilité de se conformer aux présents délais, toutes propositions principales n'ayant pas été acheminées dans les délais pourront être mises en dépôt avec le tiers absolu des votes (33 % + 1 des votants)."

12.1.9. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Annexe C, Article 16 : Abroger la dernière phrase et y ajouter "16.1 En cas d'impossibilité de se conformer aux présents délais, toutes propositions principales n'ayant pas été acheminées dans les délais pourront être mises en dépôt avec le tiers absolu des votes (33 % + 1 des votants). Si la proposition émane d'une association membre ou de toutes instances autres que le Conseil exécutif s'étant conformées à l'article 15 du présent annexe, la disposition 16.1 n'est pas applicable."

12.1.10. Le Conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant aux Statuts et règlements : Article 5 : Que "Dans les universités où l'association de campus n'est pas membre de l'ASSÉ, les regroupements étudiants basés sur les programmes d'étude (module, département, faculté) peuvent y adhérer. Ces regroupements doivent alors se regrouper en caucus, par campus, sur la base du principe une association = un vote. Les droits de paroles et de propositions restent toutefois distincts. Dans les universités où il n'existe pas d'association générale unitaire, mais seulement des associations sectorielles, chacune de ces associations bénéficient d'un droit de vote distinct" soit remplacé par : "Pour les associations universitaires le droit de vote est défini en fonction des décisions du Congrès. Celui-ci est libre de permettre à chaque association membre de préserver un droit de vote distinct ou de jumeler les associations étudiantes universitaires membres de petites tailles en délégation au sein duquel lesdites associations partagent leur droit de vote. Toutes décisions de regrouper des associations universitaires membres de petites tailles au sein de délégation doivent être approuvées par les deux tiers (2/3) des membres votants. Par contre, les reconsidérations aux sujets des délégations ne nécessitent pas d'avis de motion lorsque celles-ci font suite à l'adhésion d'une ou de plusieurs nouvelles associations étudiantes universitaires de petites tailles, mais nécessitent tout de même la majorité des deux tiers (2/3) des membres votants."

## **12.2 Traitement des avis de motion**

### **13.0 Varia**

#### **14.0 Levée à 20h13**

Proposée par AECSL  
Appuyée par AGES  
Adoptée à l'unanimité